

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

L'Avenir

5

CENTIMES



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclamations.....— 2 »
Chroniques locales.....— 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
3, Place de la Bourse, 3

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

De 8 h. du matin à 8 h. du soir
3, PLACE DE LA BOURSE
De 8 h. du soir à minuit
70, COURS DE LA LIBERTÉ, 70

ABONNEMENTS :

3 mois 6 francs
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 fr. 40 c.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 fr. 10 c.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Le lecteur dont le journal d'hier porte le numéro

783

est prié de se faire connaître, soit en se présentant lui-même, place de la Bourse n° 3, de 6 heures du matin à 8 heures du soir, soit en envoyant le journal justificatif sous pli recommandé.

Il lui sera remis une somme de cent francs, sur laquelle il prélèvera vingt-cinq francs, qui seront versés en son nom, et par nos soins, à une œuvre de bienfaisance ou à une société de propagande républicaine, qu'il désignera.

A NOS LECTEURS

L'Avenir de Lyon a promis de donner chaque jour à ses lecteurs une somme de cent francs. Pour tenir ses engagements et rester strictement dans les limites de la loi, le Conseil d'administration avise les lecteurs de L'Avenir de Lyon, qu'il désignera tous les jours publiquement, à six heures du soir, dans son local, place de la Bourse, n° 3, sans tirage et sans calcul d'aucune sorte, le numéro d'ordre au porteur duquel sera donné la somme de cent francs à titre de gratification.

C'est à nos lecteurs de s'en rapporter pour cette répartition à notre entière bonne foi.

Reçu du journal L'Avenir la somme de cent francs, dont je dispose fr. 25 pour L'Avenir des Travailliers, rue du Port-du-Temple, 20.

Lyon, 28 mars 1884.
Signé : FAROUD, tailleur.
Rue de la Madeleine, 8, Guillotière.

AVENIR DES TRAVAILLEURS

Reçu du journal L'Avenir de Lyon la somme de vingt-cinq francs, versée par M. Faroud, gagnant du n° 9.473.
Lyon, 28 mars 1884.

REVISION

Il n'y a pas, selon nos honorables, urgence à reviser la Constitution imparfaite de 1875. Une forte majorité a remis à plus tard l'étude de cette question : quand il plaira à M. le ministre, ont dit 292 votants. Ce vote est, avant tout, agréable. M. Ferry a pris l'engagement de reviser, mais il ne veut pas qu'on le presse. Il revise à ses heures. L'année prochaine, par exemple, il daignera s'occuper de ce problème politique ; à présent, c'est prématuré. Madagascar le tourmente et le Tonkin le tient en haleine. Les serviles ont été de cet avis. Notre Constitution bâtarde est prorogée jusqu'en 84, dit-on.

Il y a encore de beaux jours pour les incohérences politiques. Nous verrons continuer la navette entre le Palais-Bourbon et le Palais du Luxembourg. Les réformes seront toujours ballottées de la Chambre au Sénat et du Sénat à la Chambre. Plus que jamais s'étalera cette qualité de pouvoirs, qui tue lentement la République.

Il ne faut pas se le dissimuler ; il faut le dire hautement : la démocratie recule — ou ce qui est la même chose : elle n'avance pas. Nous piétons sur place comme des chevaux de manège et nous ne le voyons pas, car on nous a mis un masque : la constitution de 1875. Ecoutez notre charretier officiel, il nous dira que c'est pour éviter de nous étourdir.

Il est temps de s'arrêter pour souffler.

passé ; nous avons tracé un cercle dont nous ne sortons pas. De temps en temps éclate à nos oreilles une fanfare qui veut être guerrière, ce sont nos habiles qui vont cueillir des lauriers fanés et sanglants en Tunisie et au Tonkin. La politique extérieure est aussi hésitante que la politique intérieure est inquiète. On ne s'avoue rien franchement ; on souffre d'un inexplicable malaise, les plus lâches se détachent et des royalistes profitent de nos fautes. M. Abrial entrera à la Chambre et successeur d'un républicain, occupera un siège réactionnaire. C'est un signe, ça. Il faut y songer.

D'où vient le mal ?

De la Constitution, répondent Barodet et ses amis. Il ne vient pas que de là, mais cependant la Constitution en est bien un peu la cause. Elle est boiteuse et la monarchie est son vice originel. Nier qu'elle est faite de compromissions monarchiques c'est oublier cette apostrophe que Gambetta jetait à la droite le 11 février 1875 : « Nous vous avons dit : Eh bien, nous faisons taire nos scrupules, nous prenons sur nous de faire face aux nécessités générales de l'Etat, nous prenons sur nous de capituler entre vos mains, si vous voulez faire un gouvernement modéré et conservateur. Nous avons consenti à diviser le pouvoir ; à créer deux chambres. Nous avons consenti à vous donner le pouvoir exécutif, le plus fort qu'on ait jamais constitué dans un pays d'élection et de démocratie. Nous vous avons donné le droit de dissolution et sur qui ? Sur la nation elle-même, au lendemain du jour où elle aurait rendu son verdict. Nous vous avons tout donné, tout abandonné. Cette alliance, nous l'avons non pas offerte mais conclue alors que nous avons uni nos votes avec les vôtres, que nous avons concédé tout cet appareil, tout ce régime protecteur. »

Gambetta jugeait ainsi l'œuvre que refusent de réviser aujourd'hui ceux qui se disent les continuateurs de sa politique.

Ils font mieux, ils rejettent la nomination d'une Constituante, ils n'en parlent qu'en termes indignés. Le 3 février 1875, Gambetta prononça un autre discours que ses imitateurs ont oublié — à dessein — sans doute. M. Reinach, qui exhiba pieusement les discours de son bien-aimé maître, omet de parler de celui-là. L'assemblée avait voté en seconde lecture les six premiers articles de la loi constitutionnelle. La discussion s'ouvrit sur l'article attribuant le droit de révision aux deux Chambres, M. Gambetta s'exprime ainsi : « Il me paraît illogique, après avoir établi la procédure à l'aide de laquelle les deux assemblées décideront qu'il y a lieu ou qu'il n'y a pas lieu à réviser, procédure à laquelle je n'ai aucune objection à faire, il me paraît illogique d'aller plus loin et d'attribuer à vos deux pouvoirs législatifs, par le simple fait de leur réunion ou assemblée nationale, le pouvoir constituant. »

« Il y aurait là, messieurs, une usurpation formelle et flagrante. Vous êtes constituants, vous faites une constitution, vous tracez les règles de la révision à merveille. Mais lorsque les pouvoirs législatifs auront déclaré qu'il y a lieu à révision, il me semble raisonnable de convoquer une assemblée ayant reçu ce mandat constituant. »

Nous ne lisons pas l'évangile selon Gambetta, mais nous sommes aises de rappeler ces paroles aux yeux de son église, d'opposer les revendications du maître au formidable : Jamais ! du disciple.

Puis on pourrait éclairer ce débat sans

Rien ne fonctionne normalement. Les bonnes volontés se heurtent à l'obstacle constitutionnel : le Sénat. C'est la pierre en travers du chemin. On ne fait pas une loi à la Chambre sans qu'elle ne soit la préoccupation des législateurs. La pensée qu'à quelque cent mètres se trouve ce corps restreint, d'essence réactionnaire, fait passer un courant malsain dans l'assemblée élue directement par le peuple. Nos lois sortent lentement, déformées pour avoir passé sous le laminoir sénatorial.

Le peuple se lasse d'attendre. Il y a treize ans que la République est à l'œuvre ; depuis huit ans elle est maîtresse d'elle-même. Rien n'est fait en comparaison du chemin parcouru. Et l'on ergote pour savoir quand et comment on revisera cette Constitution vicieuse ! Et l'on attend qu'il plaise à M. Ferry, ce dictateur d'opérette !

Attendre, quand on a faim ; attendre quand on chôme, attendre quand la réaction guette, le fusil de la guerre civile au poing, c'est de la plaisanterie. Mais à la fin, on se lassera bien. Que nos timorés prennent garde ! Ils ne reculent peut-être devant une Constituante que pour mieux tomber dans une Convention.

Octave LEBESQUE.

Nous sommes cités à comparaître devant le Tribunal correctionnel, le 2 avril 1884, pour avoir contrevenu dans nos douze premiers numéros à la loi de 1836.

Les votes ridicules

Après la discussion sur l'urgence de la proposition de révision, M. Brisson a proclamé le résultat suivant :

Nombre de votants : 547 (la presque unanimité de la Chambre).
Pour 208, et contre 339.

Ce résultat n'a pas laissé que d'étonner la Chambre. En effet, un pointage sérieux n'a pas tardé à prouver qu'il y avait 44 bulletins bleus contre en trop et 5 bulletins blancs également en trop.

Il avait donc été déposé quarante et un bulletins de trop pour le rejet de la proposition d'urgence.

C'est la deuxième fois que pareil fait se renouvelle à la Chambre, c'est scandaleux. A qui en remonte la responsabilité ?

Le bureau devrait s'assurer de la régularité des opérations. Ces votes ridicules déconsidèrent l'assemblée. Il serait temps d'y mettre un terme.

AU SÉNAT

M. Leroyer occupe le fauteuil présidentiel. Le Sénat commence par ajourner la discussion relative à l'aliénation des joyaux de la couronne. La commission n'ayant pas encore conféré avec le ministre et cherché à quoi serait affecté le produit de la vente.

On commence à discuter la loi municipale qui fait retour au Sénat. Il est grand dommage que les lois ne soient pas de la nature des vins qui se bonifient en voyageant, en voila une qui fait une fameuse navette entre la Chambre haute et la Chambre basse.

De nombreux articles sont votés sans discussion.

Avant cette discussion le Sénat avait adopté l'article premier, réservé du projet de loi, sur les ventes judiciaires.

Revenons à la loi municipale.

M. Béranger demande au Sénat de revenir sur son vote en faveur de la publicité des séances des conseils municipaux.

M. Waldeck-Rousseau lui succède à la tribune.

Dans un très long discours, il démontre qu'il n'y a nul danger pour la sécurité publique dans cette publicité donnée aux débats com-

que les intéressés puissent suivre avec attention la gestion des séances publiques.

Il qualifie cette mesure de réforme éminemment démocratique.

Ce n'est pas l'avis de M. de Saint-Vallier ; il dit que cette publication est une innovation dangereuse et qu'elle causera des troubles réactionnaires.

Il est applaudi assez unanimement.

Cependant, par 140 voix contre 125, le Sénat vote la publicité des séances des conseils municipaux.

NOS INFORMATIONS

Le père Arsène, provincial des Capucins, qui s'était fait remarquer à Paris à l'occasion de l'exécution des décrets, vient de partir pour Madagascar.

— On s'occupe avec activité au ministère de l'instruction publique, de l'organisation de l'enseignement militaire dans les écoles de tous les degrés. Le général Campenon, M. Fallières et M. Paul Bert se sont entretenus hier d'un projet de loi qui aurait pour but, de concert avec les départements, de fournir des armes et des équipements aux jeunes gens de quinze à vingt ans. Il s'agit d'un nouveau projet Paul Bert.

— Il est question d'une alliance à la Chambre entre les monarchistes et les bonapartistes. MM. de Larocheville, d'Albissac et de Mac-kau sont les promoteurs de cette alliance.

— L'empereur d'Allemagne, fatigué par l'activité de la vie politique, se retirerait à Hubertusstock avec les princes ses petits-fils.

— L'extrême-gauche se propose de demander la nomination d'une commission de permanence de trente-trois membres pendant les vacances des Chambres, pour surveiller la politique coloniale de M. Ferry.

— M. de Lanessan a reçu des pièces d'une certaine gravité sur l'administration française en Tunisie.

— Le général Carteret-Trécourt, qui arrive au terme de son commandement, est maintenu dans les fonctions de gouverneur militaire de Lyon, commandant en chef le 14^e corps d'armée.

— On croit que la Chambre et le Sénat prendront leurs vacances de Pâques à partir du 8 ou 9 avril, et l'on dit que ces vacances se prolongeront jusqu'au 20 mai, à cause des élections municipales.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prud'hommes mineurs a entendu la lecture d'un long et intéressant rapport de M. Eloi Beral sur le voyage qu'il a fait récemment dans la Flandre belge et dans le Hainaut, afin d'y étudier l'organisation législative des prud'hommes mineurs. La commission a pris en considération ce rapport ; elle va s'en inspirer pour la rédaction définitive du projet de loi.

— La Chambre a nommé dernièrement une commission de onze membres pour étudier une question qui intéresse tout particulièrement le commerce et l'industrie, celle des brevets d'invention.

Cette commission est favorable, en principe, à la réforme de la législation actuelle, mais la question est assez importante, assez complexe pour nécessiter nombre de séances.

— Les maires viennent d'être informés qu'une circulaire du ministre de l'intérieur leur impose l'obligation de tenir un registre à souche du décès des hommes de vingt à quarante ans, pour en informer les commandants de bureaux de recrutement.

— Le parquet, ému des scandales qui se produisent journellement dans les courses, va tenter de nouvelles poursuites contre les agences de Paris et les bookmakers.

Le Journal officiel n'a pas été distribué hier à midi, on croit que ce retard vient de ce que M. Jules Ferry a fait considérablement remanier son discours. On supprimera notamment cette phrase : Je tiens à faire savoir cela aux Hovas et à ceux qu'ils conseillent.

Le Petit Caporal est en faillite. Le prince Napoléon a liquidé ses affaires.

— L'entente est établie entre le prince Mavrocordato, ministre plénipotentiaire du gouvernement hellénique à Paris et M. Jules Ferry, au sujet des clauses et conditions du nouveau traité de commerce entre la Grèce et la France.

Il importe que le cabinet d'Athènes envoie au plus tôt l'autorisation pour signer le protocole de ratification; car le traité actuellement en vigueur, et qui a été plusieurs fois déjà en vigueur, et qui a été plusieurs fois déjà prorogé, expire mardi prochain, 1^{er} avril.

— M. Girodet, député de la Loire, a écrit à M. Jules Ferry, ministre des affaires étrangères, pour lui demander de déclarer si le gouvernement a l'intention d'accepter et de sanctionner les décisions de la commission franco-américaine réglant les indemnités à nos nationaux victimes de la guerre de sécession, ou bien s'il pense qu'il y va de l'intérêt national de tenir compte des protestations des réclamants qui pensent que leur cause a été sacrifiée par la commission.

Cette question viendra probablement samedi à l'ouverture de la séance. Il y a urgence, car les décisions de la commission seront publiques à partir du 1^{er} avril.

— Selon le *Voltaire*:

Le dernier crédit de vingt millions voté par le Parlement ne serait pas encore totalement absorbé. Il suffira ainsi, que l'a déclaré le gouvernement pour faire face à l'entretien du corps expéditionnaire pendant les six premiers mois de l'année courante. Le ministre de la marine n'aura donc pas à présenter une nouvelle demande de crédit avant la rentrée des vacances de Pâques.

Croyez à cela, bonnes gens, et votez la guerre!

COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête a entendu M. Alphand, directeur des travaux de Paris, et M. Quentin, directeur de l'assistance publique.

Le rapport de ce dernier est particulièrement intéressant; il a fait une statistique des malheureux dans ces dernières années. Il a donné quelques explications sur l'organisation de son service, qui lui permet, mieux qu'à n'importe qui, de consulter ce que M. Ferry appellerait : le baromètre de la misère.

L'Angleterre recule.

On l'a vu par nos dernières dépêches, les Anglais se sont avancés vers Tamanile; ils ont brûlé un village et se sont retirés. « La campagne est terminée, » ajoute le général; à la vérité, on est las de poursuivre un ennemi habile et courageux qui déjoue toutes les opérations.

Gordon enfin aurait rendu Khartoum au Mahdi. Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, ni même demander la tête d'un rebelle avant qu'il soit en votre pouvoir. Osman-Digma est maintenant maître de la situation. Il a toujours sur ses épaules sa tête mise à prix, et devant lui recule, terrifiée, la vieille Angleterre. *Rule Britannia!*

SPECTACLE GRATUIT

Le parricide Masquelin, dont le pouvoir a été rejeté par le président de la République, va bientôt avoir le cou coupé. Plusieurs journaux publient à ce propos, cette nouvelle :

« Les habitants de la Madeleine-lès-Lille ont adressé au Président de la République une pétition dans laquelle ils demandent que l'exécution de Masquelin ait lieu à la Madeleine où le crime a été commis, et non à Douai, ainsi que l'a décidé la Cour d'assises. »

Les habitants de ce pays se disent sans doute que la campagne n'est pas déjà si gaie pour se priver de seuls plaisirs qu'on puisse s'offrir pour rien. On doit guillotiner un homme de chez eux, et on va le guillotiner à Douai. Pourquoi donc ça, s'il vous plaît? Pourquoi porter à Douai, qui ne manque pas d'amusements le spectacle d'une exécution capitale qui, de droit, revient à la Madeleine-lès-Lille.

Nous appuyons cette pétition de toutes nos forces : les gens se distraient selon ce qu'ils valent et un pays n'a jamais que le spectacle qu'il mérite.

Les partisans de la monarchie sont bien venus de nous vanter les garanties de stabilité et de sagesse qui résident en ce régime. On peut s'en assurer en effet, par la statistique suivante que nous trouvons dans le journal romain *Il Fascio della Democrazia*.

Sur 1,540 monarches qui ont gouverné par droit de conquête ou par droit de naissance dans 64 Etats différents du monde, 299 d'entre eux ont été chassés du trône, 64 ont été forcés d'abdiquer, 20 se sont suicidés, 11 sont devenus fous, 100 sont morts sur des champs de batailles, 25 ont été martyrisés, 151 assassinés, 62 empoisonnés, et 108 condamnés à mort.

Total 840, c'est-à-dire plus de la moitié des souverains qui ont régné sur le monde, et qui nous offrent un singulier spectacle de sécurité pour les peuples qu'il ont eu à gouverner.

LES GRÈVES

Les murs de Roubaix se couvrent d'affiches annonçant pour dimanche une conférence du citoyen Clovis Hugues, député de Marseille, sous la présidence du citoyen Giard, député de Valenciennes, et sous le patronage du conseil général des chambres syndicales ouvrières de Roubaix.

Les mineurs, sacrifiés par le gouvernement, abandonnés par la commission des 44, et livrés à la merci des Compagnies, résistent énergiquement.

Ils ont à lutter contre la coalition gouvernementale, administrative et la compagnie. Des actes d'intimidation se produisent. Le juge d'instruction, sous prétexte d'atteinte à la liberté du travail, appelle les délégués de la grève et les invite à reprendre le travail pour éviter toute poursuite.

Le préfet, M. Cambon, ex-secrétaire général de la préfecture de police à Paris, a fait arrêter des mineurs parce que ceux-ci colportaient des troncés et ouvraient des souscriptions. Le délit reproché est celui de mendicité, et les malheureux ouvriers appréhendés ont été attachés comme de vulgaires Campi.

En résumé, on cherche une affaire pour faire intervenir la gendarmerie, puis la troupe.

Nous ne saurions trop engager les ouvriers à se tenir sur leurs gardes et à ne donner aucune prise aux excitations dont ils sont l'objet, il faut de la fermeté, mais aussi une grande prudence.

Des réunions sont annoncées dans les divers centres et la résistance se manifeste partout.

Espérons que la Compagnie en sera pour ses frais d'intimidation ou de provocation avec garantie du gouvernement.

DISCOURS DE M. ROUVIER

Voici les passages principaux du discours de M. Rouvier.

« La mission, toujours délicate, d'établir le budget de l'Etat, d'en assurer la sécurité, d'en régler l'équilibre, se présente cette année dans des conditions qui en augmentent l'importance et en compliquent les difficultés. Si la situa-

tion des finances publiques ne se présente plus sous le dehors brillant des exercices qui se soldaient par de larges excédents, elle n'a pourtant, on ne saurait trop le répéter, rien d'inquiétant.

« En effet, depuis l'exercice 1881, qui s'est soldé par un excédent de plus de 100 millions, les exercices 1882 et 1883 apparaissent comme laissant un déficit, le premier de 30 millions, le second de 46 millions. Mais il ne faut pas oublier que pour chacun de ces deux exercices, les crédits inscrits au chapitre V ont permis de consacrer à l'amortissement des sommes importantes. C'est ainsi qu'en 1882, 103 millions, et en 1883 140 millions de bons sexennaires ont été payés.

Il en résulte que si, au total des déficits que fera apparaître le règlement des budgets de 1882 et 1883 et qui s'élèvera à 76 millions, on compare celui des sommes consacrées à l'amortissement, on peut se convaincre que, pendant les deux exercices, l'exécution du budget ordinaire, loin d'accroître le chiffre de la dette, l'a réduit, au contraire, de 170 millions.

Il est donc permis de dire que si, comme on l'a fait souvent sous les régimes précédents, le gouvernement de la République avait supprimé ou simplement restreint l'amortissement, nos deux derniers budgets se seraient soldés par des excédents considérables.

« C'est ainsi que, pour répondre au sentiment qui s'est dégagé avec un satisfaisant ensemble de la discussion dans les bureaux, nous devons nous efforcer de faire face à toutes les charges anciennes et à celles que nécessitera le vote des lois militaires, sans augmenter le total du dernier budget.

Nous éviterons par ce moyen la création de nouveaux impôts; c'est notre devoir strict, car nous ne saurions oublier que les contribuables français supportent une charge annuelle de beaucoup supérieure à celle des divers Etats de l'Europe avec lesquels notre industrie a à lutter sur les marchés étrangers.

Toute nouvelle aggravation de ces charges aurait pour effet de rendre plus difficile encore et peut-être même impossible la concurrence des produits français avec ceux des nations rivales. Si grande que soit la difficulté à résoudre, elle n'est pourtant pas insoluble.

On sait que les harnachements de la cavalerie et les bottes des cavaliers sont établis en cuir jaune.

Cette décision a été prise, afin de supprimer le cirage des bottes, le cirage détériorant le cuir et ne pouvant être pratiqué en campagne.

Or, on peut voir aujourd'hui tous nos cavaliers munis de bottes parfaitement cirées comme par le passé.

La routine continue de l'emporter, mais alors pourquoi avoir décrété l'emploi des cuirs jaunes?

Dernière Heure

LES OBSEQUES DE M. MIGNET.

Les obsèques du doyen de l'Académie française ont eu lieu au Père-Lachaise. Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Jules Simon, Faidherbe, Broglie, Ferry, Tirard, de Lesseps et de Mazade.

POURSUITES CONTRE LES CERCLES.

On dit que le Parquet de Paris va interdire de jouer au baccarat dans les cercles.

MORT D'UN PRINCE DU SANG

Le duc d'Albany, fils de la reine Victoria, est mort subitement hier à Cannes.

LE TONKIN

Une dépêche du général Millot

annonce que l'attaque de I-long-loa est imminente.

Un télégramme adressé au Times, de I-long-Kong, dit qu'il est question dans l'armée française du Tonkin, de l'occupation du fort chinois d'Amoy.

PARIS DÉBAPTISÉ

L'article 1^{er} du projet de loi relatif à la nouvelle organisation municipale de Paris était ainsi conçu : « Le changement du nom de Paris ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi. »

Cet article stupide, a été supprimé hier par la commission municipale. Le véritable auteur de l'article en question serait non M. Lecherbonnier, mais M. Camille Lyon, chef du cabinet au ministère de l'Intérieur.

PARIS EN QUATRE

La commission municipale de la Chambre repousse le sectionnement de Paris, mais propose le scrutin de liste par arrondissement.

BUDGET

La commission du budget a nommé ses rapporteurs : MM. Sarrrien aux finances, Rousseau aux travaux publics, Saint-Prix aux postes, Dautresme au commerce, Hugot à l'agriculture, Cavaignac au chemin de fer, Viette aux forêts.

LES ANGLAIS AU SOUDAN

Les Anglais se sont avancés ce matin en deux carrés, les canons étant placés au milieu.

Les troupes anglaises comptaient 3,000 hommes; le nombre des ennemis est resté inconnu, mais assurément ils étaient peu nombreux.

Les Anglais les ont chassés devant eux en tirant tout le temps, jusqu'à ce que les éclaireurs montés fussent à cent mètres du village de T-manib.

Les rebelles se mirent en retraite, cherchant à attirer les Anglais dans la montagne. Comme ceux-ci n'avançaient pas, l'escarmouche dura peu.

Les Anglais ont brûlé le village et tout ce qu'il contenait. Ils retourneront demain à Souakim, renonçant à poursuivre un ennemi qui peut se dérober jusqu'au jour où profitant des conditions climatiques sous lesquelles succombent les Anglais, il lui sera loisible d'offrir la bataille à son jour et à son heure.

Avant la rupture des communications avec Khartoum, le Foreign Office a reçu du général Gordon les assurances emphatiques que la ville, suffisamment approvisionnée, pouvait résister à toute attaque des Arabes jusqu'à l'automne prochain, et aujourd'hui la nouvelle est arrivée au Caire que Gordon a livré la ville au Mahdi.

On se perd en conjectures sur ce fait qui va bouleverser la politique du gouvernement anglais s'il se vérifie.

LA CATASTROPHE DU LAC LÉMAN

L'audience de relevée d'hier a été consacrée à la fin de l'audition des témoins.

L'avocat de la compagnie Winterthur renonce à la parole.

La parole est donnée au ministère public, elle est présentée d'une façon digne et très remarquable.

La foule qui assiste à ces débats est immense. La salle d'audience, quoique très vaste est bondée de curieux.

Le réquisitoire de M. Favvy, représentant le ministère public dit que les capitaines resteront à jamais chargés de la responsabilité morale dans l'accident du 23 novembre.

M^e Puchaud prend la défense et rejette toute la responsabilité sur la défectuosité du règlement.

LA FILLE-MÈRE

PREMIÈRE PARTIE

INÈS

Depuis qu'on avait prononcé devant lui le nom d'Inès, son visage sombre et labouré exprimait une inquiétude et une curiosité pleine d'angoisse qui eussent frappé ceux qui l'entouraient, si chacun n'avait été absorbé par la contemplation des deux victimes.

— Pourra-t-on la sauver? — demanda-t-il cependant d'une voix tremblante.

— Je ne sais trop, — répliqua l'étudiant. Elle est bien bas. — Mais, en ne perdant pas une minute... peut-être y a-t-il encore quelque espoir.

— Que faut-il? — Que faut-il? demandèrent avec empressement deux ou trois femmes.

— Du vin sucré étendu d'eau — répondit Daniloff. — Je vais essayer de lui en faire avaler une cuillerée...

— Attendez! J'y cours! — s'écria une jeune voisine. — J'ai justement du bordeaux

à la maison, là, en bas. Le temps d'aller et de remonter.

— C'est bien! Faites vite, madame. Je préparerai cela moi-même.

La jeune femme s'élança hors de la pièce.

— Il faudrait aussi des couvertures pour ramener de la chaleur. Et des frictions. La malheureuse est glacée.

Deux autres femmes se détachèrent du groupe avec empressement, déclarant qu'elles allaient chercher ce qui était nécessaire.

Il ne resta plus dans la pièce que les trois hommes et une femme qui se mit à la disposition de l'étudiant, pour l'aider, s'il le désirait — ce qu'il accepta, plutôt afin de reconnaître sa bonne volonté, que parce qu'il avait réellement besoin d'elle.

Pendant ce temps, M. Garros s'était encore rapproché du corps d'Inès.

Il la regardait, maintenant, la tête penchée en avant, les yeux grands ouverts, comme fasciné par quelque spectacle étrange et nouveau, qui le bouleversait jusque dans ses fibres les plus intimes.

Rien n'était changé pourtant dans le spectacle auquel il assistait, depuis son entrée dans la mansarde.

Le lit était toujours à la même place.

Inès y occupait toujours la même posture.

Elle n'avait pas fait un seul mouvement; son souffle léger n'avait augmenté, ni diminué.

Que s'était-il donc passé qui fût de nature à expliquer la stupeur et le bouleversement de cet homme?

Ceci seulement :

En inspectant la malheureuse, l'étudiant avait quelque peu dérangé et entr'ouvert un côté du corsage qui cachait le sein droit.

Il apparaissait, à présent, dégagé de l'étoffe, et, sur ce sein, à sa naissance, on apercevait un petit signe noir, un grain de beauté.

Ce signe, M. Garros n'en pouvait détacher son regard, et l'on voyait sa poitrine se gonfler sous l'effort de quelque commotion intérieure qu'il s'efforçait de contenir.

En ce moment, une voix s'écria :

— Le commissaire de police arrive!

M. Garros tressaillit, se retourna vivement, et se trouva en face de madame Pivin, toute essoufflée.

La vieille concierge, fidèle à ses principes, après avoir satisfait sa première curiosité, en constatant de visu la situation, — s'était retirée, en silence, sans que personne fit attention à elle, pour aller prévenir l'autorité.

Elle était là, haletante, avons-nous dit,

mais triomphante aussi, en femme qui a la conscience d'un devoir accompli.

M. Garros la regarda un instant, hésitant, devenu très pâle.

Puis, en homme qui prend une résolution pénible, mais nécessaire, baissant la tête, marchant doucement pour ne point faire du bruit, il gagna la porte et disparut.

III

LA RESSOURCE D'INÈS

Le commissaire de police arriva, quelques minutes après, accompagné d'un médecin à qui Ivan Daniloff donna les premiers renseignements et expliqua la véritable situation.

Le diagnostic du docteur, d'ailleurs, fut identique à celui de l'étudiant, — c'est-à-dire qu'il affirma la mort de l'enfant, remontant, selon toute probabilité, à la veille au soir, — mort qu'il attribua également à l'inanition.

Quant à la mère, il ne fut guère plus optimiste que le jeune homme, et déclara que son état lui paraissait, selon toute probabilité, désespéré.

Cependant, on pouvait et on devait essayer de la sauver.

(A suivre) ARTHUR ARMOUD

M. Lachenal plaide en faveur de Gopp, il fait une vive impression sur le public. En supposant dit-il ce qui n'est pas, qu'il soit coupable, vous oubliez son expiation terrible : la perte de sa mère et de sa sœur.

Le jury, à l'unanimité, a prononcé l'acquittement des trois principaux accusés : Lacombe, capitaine du Rhône ; Gopp, capitaine du Cygne et Bocard, son pilote.

CHRONIQUE RÉGIONALE

SAVOIE

Chambéry. — Le grand pontife de l'opportunisme savoyard, l'antipathique Nicolas Parent quitte le Sénat au moment où cette assemblée est saisie de projet de loi très importants.

Mais les travaux du Parlement sont choses secondaires pour M. Parent lorsque ses chers intérêts particuliers sont en jeu.

Si l'on ne fait erreur, M. Parent est ramené en Savoie par la nécessité de soutenir son compère Mottet, le seize-mayeux blakboulé aux dernières élections législatives dont les intrigues paraissent se révéler sous l'action de la morphine Parent.

BOIRE

Saint-Bonnet-le-Château. — Un infanticide vient d'être commis à la Tourette, près Saint-Bonnet-le-Château, dans des conditions très graves.

La justice s'est transportée sur les lieux.

AIN

Saint-Denis-le-Chossou. — Le dimanche 30 mars 1884, une grande soirée de bienfaisance sera donnée à Saint-Denis-le-Chossou.

DROME

Valence. — Morte dans un train. — Mlle Soindant, revenant de Cannes à Grenoble où elle habitait, est morte dans le train peu avant d'arriver à la gare St-Marcel. Souffrante en quittant à Valence le train de Marseille pour prendre celui de Grenoble, on suppose que le froid l'aura saisie.

ISERE

On vient de découvrir, dans un jardin, à Chabons, un enfant en putréfaction.

La nommée Alexandrine Bliche est accusée de cet infanticide. Elle a été remise entre les mains de la police.

Bourgoin. — Le marché d'aujourd'hui a été magnifique ; il y avait quantité de beurre, œufs et volailles.

Le plus bas prix que se sont vendus les œufs, c'est 0 fr. 55 la douzaine.

Le beurre a varié de 1 fr. à 1 fr. 15 le demi kilogr.

2 jolis poulets pour 2 fr. 50 à 3 fr.

ECHOS DES THÉÂTRES

L'Union Gauloise donnera une brillante matinée au théâtre des Célestins, dimanche prochain.

Cette société, qui a fait de si grands progrès depuis à peine trois ans qu'elle est fondée, doit aller prochainement à Turin, concourir en division supérieure.

Souhaitons qu'elle rapporte d'Italie tous les lauriers dus à ses efforts.

INCENDIE DE SERIN

Hier, vers minuit et demi, un cocher des voitures de place, revenant de Saint-Rambert, aperçut en passant sur le quai de Serin, une épaisse fumée s'échappant des bâtiments de M. Favre, qui portait le numéro 51. Il avertit aussitôt le poste de garde de la manutention

militaire, et quelques minutes après, un détachement de la 25^e section arriva sur les lieux du sinistre, avec la pompe à vapeur de la manutention qui est mise en batterie sur le quai.

M. Mondelli, commandait le détachement avec un zèle et une sûreté qu'on ne saurait trop reconnaître.

En ce moment le feu s'étendait rapidement dans les écuries de l'entrepôt de bois de chauffage et de plâtre et gagnait déjà la fabrique de ceruse de MM. Richard et Reynier, Dion, le garçon d'écurie de M. Favre, réveillé en sursaut, n'eut que le temps de s'échapper en chemise ; quant aux 14 chevaux renfermés dans les écuries, il est déjà trop tard pour songer à les sauver ; les pauvres bêtes affolées par les flammes, en même temps qu'asphyxiées par la fumée cassent leurs licols, se précipitent vers la porte mais ne tardent pas à succomber.

L'alarme était donnée en ville ; le bureau central des sapeurs-pompiers, informé de l'incendie, envoya aussitôt la pompe à vapeur en même temps qu'il télégraphia aux postes des divers arrondissements.

A une heure et demie arrivaient les pompiers du 4^e arrondissement, puis ceux de Vaise avec deux pompes à bras ; la pompe à vapeur du bureau central arrive bientôt après et s'organise sur le quai de Serin. Un détachement du 149^e, une brigade de gendarmerie, les gardiens de la paix organisent le sauvetage.

On explique de deux manières les causes de cet incendie : les uns prétendent que le feu a pris naissance dans l'écurie de MM. Favre, écurie qui était éclairée au gaz, et où couchait le garçon Dion ; d'autres disent, au contraire, que le feu a dû venir de la fabrique de ceruse de MM. Richard et Reynier. L'enquête ouverte à ce sujet nous dira des deux hypothèses laquelle est la bonne.

Les dégâts sont considérables ; on parle de plusieurs centaines de mille francs. La maison Favre était assurée à la compagnie *Le Soleil*.

Signalons parmi les soldats qui se sont distingués deux militaires de la vingt-cinquième section, dont le nommé Pintani. Du reste, militaires et pompiers, tout le monde a fait vaillamment son devoir.

A 2 heures du matin, au moment où les secours arrivent, le feu s'étend sur une longueur de 60 mètres. Les deux pompes à vapeur, ainsi que toutes les pompes à bras commencent à noyer le foyer de l'incendie ; mais les quantités de bois et de fourrage que renfermait l'entrepôt fournissent un aliment facile à l'incendie, et ce n'est qu'à vers 3 heures du matin que l'on parvint à se rendre maître du feu.

Une partie du mobilier est démenagée par les fenêtres et déposé sur le quai, qui présente à ce moment un aspect bizarre sous les reflets rougeâtres des lueurs de l'incendie. Un des pompiers occupé du sauvetage, Patier, demeurant rue Joffroy, tombe d'une échelle et se foule le pied gauche.

Soldats et pompiers redoublent de zèle ; l'intensité de l'incendie diminue déjà, lorsque vers 3 heures et demie, un craquement se fait entendre en même temps que la toiture tout entière s'écroule, entraînant avec elle quelques pans de murs.

Pas d'accidents de personne à signaler. Nous avons remarqué sur les lieux du sinistre outre la présence de M. Mondelli, déjà cité, M. le Secrétaire général pour la police, du Commissaire de police du quartier, de M. Vierton, capitaine adjudant-major des pompiers, du commandant Pitrat, et différents officiers supérieurs.

A 6 heures du matin, tout est fini ; le piquet du 140^e de ligne est relevé par un autre du 105^e ; les soldats de la 25^e section et les pompiers continuent, pendant toute la journée, d'arroser les débris fumants, grâce aux deux pompes à vapeur et quelques pompes à bras installées sur le bas-port de la Saône. A cinq heures de l'après-midi quelques poutres flamblent encore.

sonne de l'exécution d'un traître, dit-il en lançant à Cuchillo, un regard qui fit baisser le sien. Quant à vos menaces, réservez-les pour les gens de votre espèce, et n'oubliez pas qu'il y aura toujours entre ma poitrine et votre poignard un espèce infranchissable.

— Qui sait ? grommela Cuchillo en dissimulant toutefois la colère qui grondait en lui. Puis il reprit d'un ton radouci : mais je ne suis pas un traître, seigneur don Estévan, et l'affaire que je veux vous proposer est franche et loyale.

— Voyons donc.

— Vous saurez, reprit Cuchillo, qu'il y a déjà quelques années j'ai embrassé la profession de gambusino ; j'ai donc parcouru beaucoup de pays entre les quatre points cardinaux, et j'ai vu, seigneur cavalier, ce que peut-être nul œil humain n'a vu en fait de gîte d'or.

— Vous avez vu et vous n'avez pas pris ! dit l'Espagnol d'un air railleur.

— Ne raillez pas, don Estévan, reprit solennellement Cuchillo ; j'ai vu un placer d'or assez riche pour que celui qui le posséderait puisse jouir pendant un an de suite un jeu d'enfer avec une veine contraire, assez riche pour satisfaire la plus insatiable ambition, assez riche enfin pour acheter un royaume tout entier.

Don Estévan, à ces mots qui répondaient

A TRAVERS LYON

MANŒUVRES MILITAIRES

Les manœuvres militaires pour l'embarquement et le débarquement en wagon se continuent depuis quelque temps à la gare de Perrache 2.

Hier, c'était le tour du 140^e, un régiment de belle allure qui s'est formé à Lyon et qui s'y est acquis de très vives sympathies.

Il faisait hier, vers huit heures du soir, une manœuvre de nuit des mieux exécutées.

Nous assistions à ce simulacre de prise de wagons en face de l'ennemi, nous avons été émerveillés de l'ensemble de la précision et de l'exécution rapides des commandements.

L'effet de ces manœuvres était réellement superbe. Notre armée fait de réels progrès.

Accident. — Hier, vers trois heures de l'après-midi, le nommé Antoine Gay, voiturier, rue Chaponay, 18, était monté sur une échelle, cours Perrache, lorsque celle-ci venant à se rompre, il fut précipité sur le sol. Dans sa chute il se fit plusieurs contusions ainsi qu'une fracture de la jambe gauche. On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu où il fut admis d'urgence.

Arrestations. — Charles Collomb, apprenti, trouvé errant sur l'avenue de Saxe, sans domicile ni ressources a été arrêté, à 2 heures du matin.

— Claudine Cuby, tisseuse, sans domicile s'était endormie hier sur le bas-port du Rhône. Les gardiens de la paix l'ont conduite au poste.

— Jean Nizel, tailleur d'habits, ne pouvant se payer une chambre d'hôtel, s'était couché sur un banc de la gare de Perrache. Réveillé par les agents, il est allé achever son somme au poste voisin.

— Les nommés : Joseph Ubac, terrassier ; Irénée Gaidon ; Antoine Tollin, chaudronnier ; Marius Revol, corroyeur ; Joseph Genin ; Philibert Reparet, manœuvre, et enfin Vincent Brunazzo, sujet italien, trouvés errants sur la voie publique, sans domicile ni ressources, ont été arrêtés hier pour vagabondage.

Un feu de cheminée sans importance se déclarait hier matin, vers 10 heures, chez M. Arnaboldi, cordonnier, rue des Farges, 4. Quelques seaux d'eau suffirent pour l'éteindre.

Un dégoûtant personnage. — Louis Caman, tourneur sur métaux, a été arrêté hier soir, vers 11 heures, sur la réquisition de M. Nicolas Pisti, étudiant en médecine, quai de la Charité, 2, à qui ce triste personnage venait de faire de honteuses propositions, en compagnie d'un autre individu qui a jugé bon de prendre la fuite.

Un tapageur. — Hier, vers 5 heures du soir, Guillaume Barge, en état d'ivresse manifeste, parcourait la rue Bourbon en chantant et rassemblait la foule autour de lui. Arrêté par les gardiens de la paix, il les insulta et fut conduit aussitôt à la Permanence.

Les malfaiteurs. — Des malfaiteurs, restés inconnus, ont la nuit dernière jeté à terre deux bancs de pierre sur le cours du Midi.

La Bourse en or trouvée hier par M. Sauron, employé du chemin de fer, a été réclamée par sa propriétaire Clémence Rouchon, demeurant rue de la Charité, 53.

Pertes et trouvailles. — Marie Guinard, femme Louval, ménagère, demeurant à Oullins, rue de l'Archevêché, 14, a trouvé dans la rue Saint-Joseph un bracelet en argent qu'elle a déposé au bureau du commissaire de police.

Il était réclamé quelques instants après par sa propriétaire M. Larbaud, rue Thomassin, 22.

Un mari peu commode. — Philippe Luger, maçon, demeurant rue Molière, 159, applique le principe : *Qui aime bien, châtie bien*. Ainsi donc (habitude de métier), il bat comme platre sa pauvre moitié, qui lassée par ce procédé, appelait hier les gardiens de la paix à son aide. Luger fut conduit à la Permanence, sous l'inculpation de coups et blessures.

Marchandises à bon marché. — Se-verin Pathion, marchand ambulant, est convaincu que, pour pouvoir donner de la marchandise à bon marché, le plus simple est de ne le pas payer lui-même. Cette manière d'entendre le commerce l'a fait arrêter hier pour filouteries au préjudice de plusieurs négociants de la ville.

Cheval abattu. — Une voiture appartenant à M. Lapuautière, loueur place des Célestins, passait hier rue des Archers, lorsque le cheval s'abattit, cassant dans sa chute les deux brancards du véhicule.

Une gaillarde. — Marie-Françoise Perini, n'a pas peur des soldats ; passant hier devant la caserne de la Part-Dieu, elle insulte le factionnaire, et pour ce fait conduite au poste.

Pensionnaire désagréable. — Louis Godet s'attablait hier soir au restaurant St-Etienne, rue Bourbon et se fit servir à dîner. Après s'être bien réconforté, il saisit un carafon qu'il lança à la tête de M. Scotti le propriétaire du restaurant, que fort heureusement il n'a pas atteint. Ce mode de paiement n'ayant pas cours (fort heureusement pour MM. les restaurateurs) Godet fut remis entre les mains des gardiens de la paix.

SPECTACLES DU 29 MARS

Grand-Théâtre. — *L'Africaine*, opéra en 5 actes.

Célestins. — 8 h. Pour les représentations de *Marie Laurent, Les Bourgeois de Pont-Arcy*, comédie en 5 actes.

Cirque Rancy avenue de Saxe. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié.

Variétés. — Tous les samedis, dimanches et lundi les *Boussigneul*, vaudeville-opérette en 3 actes, le *Petit Poucet*, opéra-bouffe en 4 actes.

Kiosque Bellecour. — Tous les jours de 2 à 3 heures, musique militaire.

M^{me} Paule-Minck. — Aujourd'hui conférence salle de l'Elysée (Guillotière), à 8 heures du soir.

Dimanche 30 mars, à 2 heures et demie, aura lieu à la brasserie Robert, rue Coste, 5, un Concert-Bal au bénéfice de la grève des tisseurs, avec le bienveillant concours de MM. Millan, Revel, Hermand Brun, Laurent, Gay, Picard, Girier, Léon.

Névralgies

Nous rappelons aux personnes atteintes de névralgies, migraines, maux de dents maux d'yeux, surdité, bourdonnements, que le traitement russe du *D^r Loewenthal*, si réputé pour ses guérisons nombreuses et authentiques, se trouve toujours à la pharmacie *MOUQUET*, 10, rue Quatre-Chapeaux, Lyon ; Ledrun, à Paris, faubourg Montmartre ; Jars, à Clermont-Ferrand ; Bouchardy à Saint-Etienne ; Hemery, à Bourg ; Vergiat, à Roanne. Prix du traitement : 4 fr. 50.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Thé Bérard, 60 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Eau d'Unyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25 ; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50 ; Fer Bravais, 1 fr. au lieu de 5 fr. ; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr. ; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr. ; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre ; Huile de foie de morue pure, 2, 2.50 et 3 fr. le litre ; Salsapareille, 4 fr. le kil. ; Sirop de protochlorure de fer, 4 fr. le litre ; Sirop antiscorbutique, 3 fr. le litre ; Tisane de Bochet, 0.10 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont tarifées 40 c. au-dessous des prix ordinaires.

La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

A cette allusion à un passé qui se rattachait sans doute à quelque souvenir mystérieux, la figure du bandit se couvrit d'un nuage livide.

« Oui, je me rappelle, dit-il, que ce n'est pas votre faute si je n'ai pas été accroché à un arbre. Peut-être serait-il plus prudent de ne pas me rappeler une ancienne injure, de vous souvenir que vous n'êtes plus en pays conquis, et que, comme vous le dites, vous sommes entourés de forêts, mais de forêts sombres... et surtout muettes. »

Il y avait dans cette réponse de Cuchillo un air si évident de menace, joint à son aspect et à ses antécédents sinistres, qu'il fallait une certaine fermeté de cœur pour ne pas regretter d'avoir évoqué un souvenir de la nature de celui-ci. Don Estévan n'eut qu'un froid sursaut pour le bandit.

Aussi ne chargerais-je cette fois par

peut-être à quelqu'un des désirs qu'il devait enfermer au plus profond de son cœur, ne put s'empêcher de tressaillir.

« Si riche, continua le bandit d'un air d'exaltation, que je n'eusse pas hésité à donner mon âme en échange au diable !... »

— Le diable n'est pas si dupe que d'estimer si haut une âme qu'il aura toujours gratis. Mais comment avez-vous découvert ce placer ?

— Il y avait un gambusino célèbre dans toute la province de Sonora. Ce gambusino s'appela de son vivant Marcos Arellanos. Il avait découvert cette *bonanza* (gîte à fleur de terre) en compagnie d'un autre gambusino comme lui ; mais, au moment de s'en emparer, d'une partie du moins, les Indiens les attaquèrent, l'associé d'Arellanos fut tué, Marcos eut mille peines à échapper. Il revenait de chez lui, quand le hasard nous fit faire connaissance à Tubac. Là, il me proposa une seconde expédition ; je l'acceptai, et nous partîmes. Nous arrivâmes au val d'Or, c'est ainsi qu'il l'appela. Puissance du ciel ! s'écria Cuchillo, il fallait voir ces blocs d'or étincelant au soleil, faire briller devant l'œil mille visions éblouissantes ! Malheureusement nous ne pûmes rassasier que nos yeux ; il nous fallut fuir à notre tour, je revins seul... Pauvre Arellanos ! je l'ai bien regretté. Eh bien !

c'est le secret du val d'Or que je veux vous vendre.

— Me vendre ! et qui me répondra de votre fidélité ?

— Mon intérêt. Je vous vends le secret, mais je n'aliène pas mes droits à ce placer. J'ai vainement tenté de monter une expédition comme la vôtre, je n'ai pu y réussir ; mais vos quatre-vingts hommes (et voilà pourquoi je me suis adressé à vous seul) vous assurent le succès. Votre part déduite le cinquième qui vous revient de droit comme chef absorberont une partie du trésor ; mais, tout compte fait aussi de la part laissée aux survivants par les hommes que nous perdrons, il restera à chacun de nous de quoi vivre dans le luxe le reste de ses jours. Je veux donc, outre le prix de mon secret, le dixième du butin pour ma part, en qualité de guide de l'expédition ; car je serai tout à la fois pour vous un guide et un otage.

— C'est ainsi que je l'entends. Et à combien estimez-vous le prix de votre révélation ?

— A une bagatelle. Le dixième que vous m'accorderez me suffira, puisque je ne puis, seul, m'emparer de ces trésors inaccessibles. Votre seigneurie me défrayera en outre de mon entrée en campagne que j'estime à cinq cents piastres. Gabriel FERRY

BOURSE DU BOULEVARD

3 olo 75,70; 4 1/2 olo, 106,76; Italien, »», »»; Extérieur 61,53; Egypte, 340, »; Banque ottomane, 647,50; Rio », »».

APRÈS BOURSE

3 olo, 75,77; 4 1/2 olo, 106,82; Ottomane, 646,25; Egypte, 343,12; Rio, 475; Extérieure, 61 5/16.

3 olo d. 25: », »»

0 50: », »»

4 1/2 olo d. 50: 0,05 d'écart.

TRIBUNE LIBRE

Comité des républicains radicaux socialistes. — Dimanche 30 mars, salle de l'Alcazar, rue Bonnard, 42, à Montchat, éu ion publique.

Ordre du jour :

Le citoyen Badia rendra compte de son mandat.

La Commission.

Appel aux ouvriers tonneliers. — Tous les ouvriers de la corporation sont invités à se rendre, samedi 29 courant, à 2 heures précises, au comptoir Cista, cours Gambetta, 14, affaire urgente.

Pour la commission exécutive :

Joanny Soum.

Association des anciens élèves de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, sixième arrondissement. — Pour des raisons majeures, la conférence de M. le docteur Bard est renvoyée au dimanche 6 avril, à deux heures, rue Sully, 79.

Menuisiers et Serruriers. — La Société des compagnons et affiliés menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté de la ville de Lyon informant MM. les patrons et ouvriers desdites corporations que leur siège est actuellement chez M. Fabre, restaurateur, avenue de Saxe, 491.

MM. les patrons qui auraient besoin d'ouvriers peuvent s'y adresser.

Le premier Compagnon, Orbet.

Avis aux Travailleurs

Citoyens,

Pour cause majeure, la grande réunion publique qui devait avoir lieu vendredi soir, salle de la perle, à la Croix-Rousse, est ajournée pour le temps nécessaire de trouver un local plus indépendant et de renforcer notre cravache intransigeante pour cingler tous meneurs en sous-œuvre, qui ont une peur affreuse des réunions publiques.

Des notes ultérieures annonceront le jour et le lieu de la première réunion.

Pour la commission d'initiative :

Le Secrétaire, CHANET.

Concert-conférence des apprentis réunis. — Après avoir insisté sur l'intérêt instructif offert par la conférence et rendu hommage à M. Bulluc, l'éminent député du Rhône, dont l'activité et le dévouement nous sont bien connus, nous ne pouvons résister au désir d'apporter, par anticipation nos remerciements à mesdames et messieurs les artistes des théâtres municipaux. Cette pléiade de cœurs dévoués, dont le propre est la générosité n'a pas voulu clore la série de ses succès de la saison sans faire, à ceux qui les ont applaudis, un adieu tout humanitaire.

Aussi, espérons-nous que le 30 mars, non seulement la corporation entière, mais tous les amateurs du b.n et du beau viendront nombreux dans la salle du Casino, se joindre à nous pour leur déferer des marques de reconnaissance; et de cet ensemble de talents et d'esprits généreux, il ne pourra manquer de résulter un heureux effet pour les malheureux, objets de la grande œuvre que nous poursuivons.

La Commission.

On trouve des billets aux adresses suivantes : Bar américain, rue de la République. Godard, coiffeur, rue de la République, 79, à côté du Casino.

Veyret, comptoir, rue Puits-Gallot, 15.

Corbiot, comptoir, rue Duguesclin, angle de la rue Montgolfier.

Fabre, rue Tables-Clandiennes, 57.

Kager, café Bellervio, grande rue Saint-Clair, 2.

Richoud, cours Vitton, 14.

Café de l'Union, place du Perron.

Grève des chenilleux. — Continuation de la grève générale.

Citoyens, pas de défaillance, soyons unis comme nous l'avons toujours été jusqu'à présent, par ce moyen nous sommes sûrs d'arriver à un bon résultat.

Pour les renseignements, s'adresser au siège de la chambre syndicale, rue Garibaldi, 108, chez le citoyen Goutard, de 9 heures à 11 heures, et de 2 heures à 5 heures.

Concert-Tombola. — Nous apprenons qu'un concert suivi de tombola s'organise pour le 6 avril prochain, salle de l'Elysée, rue Bassu-du-Port-au-Bois, au profit d'une œuvre démocratique.

Les citoyens et citoyennes qui voudraient se procurer des cartes en trouveront aux adresses suivantes :

Citoyens : Vincent, rue Rabelais, 58;

Gachet, cours de la Liberté, 89;

Chava sieux, rue Ste-Jeanne, 6;

Bourgeois, route de Vienne, 123;

Buisson, rue Garibaldi, 159;

Perenet, rue Vendôme, 289;

Laverrière, avenue des Ponts, café;

Richet, rue Moncey, 54.

Avis à la corporation des tisseurs. — Les deux commissions, des vingt et un et d'études réunies, portent à la connaissance de la corporation qu'elles prennent pour titre : *Commission exécutive du groupement des tisseurs*, pour être conforme aux résolutions votées dans la grande assemblée du 23 mars, tenue à l'Alcazar.

Le siège est situé au café Favre, place Croix-Paquet.

Tailleurs de pierres. — La chambre syndicale laïque MM. les entrepreneurs qui auraient besoin d'ouvriers à s'adresser au siège social, rue de la Barre, 16, Lyon.

Le secrétaire, Carlet.

Enfants de la Gaîté (salle Fredouillère, rue Dugué, 167). — Dimanche 30 mars, à 5 heures précises, grand concert, suivi de bal, avec le bienveillant concours de Mlle Anna; MM. Grégoire, Manaut, Panell, Desconclois, Bayon et Fandé.

A la fin du concert, il sera tiré une tombola.

Aux groupes des Charpennes. Les citoyens des groupes des Charpennes sont invités à une réunion générale privée des groupes, qui aura lieu le samedi 29 mars, à huit heures du soir, chez le citoyen Barbe rue des Charpennes, 18.

Ordre du jour de la question municipale traitée par le citoyen Brugnot, questions diverses. Les délégués du comité socialiste de la commune y sont invités.

Chambre syndicale des ouvriers tisseurs et fumistes.

Tous les ouvriers tisseurs et fumistes de la ville de Lyon sont invités à une réunion privée dimanche 30 courant, à 2 heures du soir, chez M. Gamet, rue de Chartres, 8.

Vu l'importance de cette réunion, la Commission compte sur la présence de tous les sociétaires et membres de la corporation.

Ordre du jour. — Réorganisation de la Chambre syndicale.

La Commission.

Chambre syndicale des chevronniers maroquiniers de la ville de Lyon et de la banlieue. — Dimanche 30 mars, à 2 heures précises, chez Goutard, rue Garibaldi, 108, réunion générale privée des sociétaires.

Ordre du jour :

1° Projets d'étude sur une fédération des cuirs et peaux; 2° Distribution des nouveaux livrets d'après la promulgation de la loi sur les syndicats professionnels.

A cette réunion aura lieu le versement des cotisations mensuelles et la réception des nouveaux adhérents.

Ceux qui n'auraient pas reçu de lettre de convocation en trouveront à la porte.

Le secrétaire, Jules Perrillat.

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Charité lucrative. — On sait que la Loterie Tunisienne a pour but la création, dans notre nouvelle colonie française, d'écoles, d'hôpitaux et d'établissements d'utilité publique. Chaque personne qui prend un billet d'un franc à cette loterie coopère donc à cette bonne œuvre, en même temps qu'elle court les chances de gagner un des cinq gros lots de 100,000 fr. ou un des autres lots, qui sont nombreux. Faire à la fois une bonne action et une bonne affaire, cela se voit si rarement que nous engageons nos lecteurs à en profiter.

PIPES
EN VÉRITABLE MERISIER
Se trouvent à la Maison

HERMANN KRAUSS

63, Rue de la République

Se recommandent aux Fumeurs dont les DAMES craignent l'odeur du tabac.

Cette Pipe parfume l'appartement et est très bonne pour la santé.

Prix 50 Cent. — La douzaine : 5 Fr.

Guérison radicale des **HERNIES** Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. **THERON & Co**, 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

EAU DE FRANCE
A DÉTACHER

1 franc 25 le flacon

Produit supérieur à toutes les benzines pour le dégraissage des étoffes.

Cette eau n'altère pas les nuances, elle ne laisse pas de cendre, son odeur rappelle la violette.

En vente chez l'inventeur, **GUYOT, 4, rue Saint-Dominique**, à Lyon, et chez les principaux épiciers.

GROS **MODES** DÉTAIL
MME J. CLÉMENT
Grande-Côte, 87, Lyon

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS
Bonnets et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

Le Rédacteur-Gérant, PAGES.

Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

UNION IMMOBILIÈRE

Société anonyme, capital 500.000 Fr.

PARIS, 1, r. Grange-Batelière — 33, r. de la Bourse, LYON

DEMANDE Employé intéressé avec apport de 80 à 100.000 fr. garantis par 2^e hypothèque sur immeuble de 900.000 fr., position annuelle de 15.000 fr., intérêts compris.

DEMANDE 40.000 fr. sur nue propriété de 70.000 fr., l'usufruitier âgé de 77 ans. Intérêts 3.000 fr.

DEMANDE 25.000 fr. à 5 0/0 sur 1^{re} hypothèque d'un immeuble de 55.000 fr., situé à Lyon.

DEMANDE 15.000 fr. à 5 1/2 0/0 garantis par une propriété de 35.000 fr.

DEMANDE de 10 à 15.000 fr. à 8 0/0, garantis par obligations représentant plusieurs fois la valeur du capital.

DEMANDE 6.000 fr. à 6 0/0, garantis par cession de locations s'élevant annuellement à 8.000 fr.

AVIS AUX INDUSTRIELS

L'UNION IMMOBILIÈRE offre grand choix d'employés intéressés sérieux disposant de capitaux.

Tous renseignements demandés sont donnés gratuitement.

LA SOCIÉTÉ DE L'HUILERIE GÉNÉRALE

des Propriétaires réunis

Donne avis à ses nombreux dépositaires que, malgré son bon vouloir, elle ne pourra effectuer ses livraisons régulières qu'à partir du 5 avril prochain, époque à laquelle son entrepôt de Lyon et son service de ville seront complètement organisés. Néanmoins, les Ménagères trouveront dès aujourd'hui, dans leur quartier respectif, des Maisons d'épicerie de premier ordre ayant en dépôt les Huiles en bouteilles cachetées de l'Huilerie Générale des Propriétaires réunis, ainsi que les Savons extra garantis sans fraude portant comme marque de fabrique : le Lion de la Collectivité.

PRIX DES HUILES EN BOUTEILLES CACHETÉES :

Huile surfine, 1 étoile.....	2 fr.
Huile extra-fine, 2 étoiles.....	2 10
Huile extra sup. 1/2 fruitée, 3 étoiles	2 30

Exiger le cachetage intact A.L. & Co et l'étiquette de l'Huilerie Générale



VIN DÉPURATIF

à l'Extrait de Salsepareille rouge de la Jamaïque et à l'Iodure de Potassium
De la Pharmacie Moderne de Lyon

L'acreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acreté du sang se manifeste plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs; mais cette acreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer les virus qui corrompent le sang, la plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne de Lyon; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Une installation toute spéciale des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels la Salsepareille rouge de la Jamaïque, soigneusement choisie, est traitée par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sent pour le public la garantie d'un produit absolument supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher.

Aussi, le Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne de Lyon fait-il disparaître en très peu de temps : plaies, boutons, dartres, eczéma, furoncles, scrofules, les maladies contagieuses, les douleurs, rhumatismes, etc., etc.

Pour éviter toute contrefaçon ou imitation, il est indispensable d'exiger le Véritable Vin dépuratif de la Pharmacie Moderne de Lyon.

Traitement pour 20 jours : 6 fr.

Expédition franco d'emballage pour toute la France. Nous recommandons à nos clients de donner leur adresse très exactement.

La PHARMACIE MODERNE DE LYON, 5, rue Sainte-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco, à toute personne qui en fera la demande, une brochure traitant des maladies vénériennes et des vices du sang.

M^{me} VALLET MANUFACTURE DE PAPIERS PEINTS

LYON, 15 & 17, Rue de Jarente, 15 & 17. LYON

Papiers depuis **15** centimes
Spécialité de Bordures, articles riches, reproductions d'étoffes

M^{me} CAMILLA CÉLÉBRITÉ PARISIENNE
genre Desbarolle

Prédit l'avenir par les lignes de la main

Reçoit de 8 heures du matin à 9 heures du soir, 13, rue Ste-Catherine, au 3^e, 1^{er} escalier.

Elève de Desbarolles, lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15, Lyon.

ON offre à homme ou dame, dans chaque commune du département du Rhône, position de 100 fr. par mois sans quitter emploi. Ecrire à M. Lesieur, rue de l'Abattoir, au Mans (Sarthe).

Chapellerie

A L'HERISSÉ

Cours Gambetta, 11, Lyon

Réorganisation nouvelle. — Saison d'été. — Grand choix pour hommes et enfants. Haute nouveauté pour dames. Chapeaux bien garnis et de bon goût à 3 fr. et au-dessus.

J'INSTRUIS, JE GUIDE ET JE CONSOLE!

M^{me} BLANCHE DE NERVAL

Célébrité égyptienne et italienne

Avenir par cartes et lignes de la main, 9, pl. des Terreaux, au 5^e

PIANOS La Maison RODES.

cours Richard-Vitton, 105, à Montchat-Lyon, offre l'achat des pianos depuis 10 fr. par mois. Donc, plus de location